



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°02-2023 – 12 janvier 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

RETRAITES : THERE IS NO ALTERNATIVE

Un quart des Français les plus pauvres décède avant 62 ans, l'âge actuel de départ possible à la retraite ; un Français sur deux n'est plus dans l'emploi au moment de liquider la retraite et 30% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. L'espérance de vie en bonne santé ne recule plus et plafonne à 63 ans... Autant de chiffres pour donner raison aux 75% des Français qui sont contre le recul de l'âge de de départ et l'allongement de la durée des cotisations.

Pendant ce temps, le gouvernement s'obstine et le Président veut rentrer dans l'histoire comme a pu le faire la Dame de Fer, **TINA**, « *There is no alternative* », il n'y a pas d'alternative. Les grèves ont été si dures et le pays bloqué comme jamais.

Et pourtant, le système n'est pas en péril et les alternatives existent bien pour un retour à l'équilibre par le/la :

- Amélioration de l'emploi des plus de 55 ans, si 10% d'entre eux retrouvent l'emploi ;
- Paiement à égalité femmes et hommes ;
- Augmentation du prélèvement collectif de 0,8%, soit 14 euros par mois pour un salaire au SMIC qui augmentera tous les ans plus vite (8% en 2002 soit 90 euros) ;
- Réduction des exonérations patronales, 20 milliards de manque à gagner pour l'assurance vieillesse et le reste des exonérations compensé par la TVA (impôts qui concernent tout le monde y compris les plus pauvres).

Et nous devons renoncer à toutes ces alternatives pour perdre 2 ans de retraite en bonne santé ?

Eh bien, NON. Nous devons marquer le STOP et serons dans la rue dès le 19 janvier 2023.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG
Retraites : There is no alternative

Page 2 : Retraites Mobilisation
Communiqué intersyndical du 10 janvier 2023

Page 3 : Retraites Mobilisation
Edito de Frédéric Souillot SG de FO du 11 janvier 2023

Pages 4 à 6 : Service Médical
Au CSEC, le SNFOCOS vote favorablement au déploiement de MATIS, mais cela n'est pas un blanc-seing aux régions

Page 6 : Brève - Abandon du projet de transfert des cotisations AGIRC ARRCO à l'URSSAF

Page 7 : Inspecteurs du Recouvrement Courrier commun SNFOCOS et Section Fédérale pour l'ouverture de négociations en 2023

Pages 8 à 10 : INC Famille du 13 janvier 2023
Questions du SNFOCOS

Page 11 :
Affiche Retraites FO

Page 12 : Agenda

RETRAITES : MOBILISATION

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 10 JANVIER 2023

Le SNFOCOS appelle à la mobilisation intersyndicale dès cette première journée de grève du 19 janvier 2023 et invite les syndicats à se rapprocher de leur UD pour organiser les manifestations et déposer leurs préavis



Communiqué intersyndical

Retraites : première journée de mobilisation le 19 janvier

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arc-bouté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier 2023.

Parce qu'elles représentent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, demandeurs et demandeuses d'emploi, et retraité.es, c'est cette date syndicale qui donne le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites dans la durée.

Elles décident d'ores et déjà de se réunir le 19 janvier au soir avec les organisations de jeunesse pour prolonger le mouvement de mobilisation et convenir d'autres initiatives.

Les organisations syndicales appellent les salarié.es à se mobiliser fortement dès cette première journée dans l'ensemble du territoire et à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

Paris le 10 janvier 2023

N'hésitez pas à signer la pétition [en ligne ici](#) !

RETRAITES : MOBILISATION

EDITO DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FORCE OUVRIÈRE DU 11 JANVIER 2023



L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

FO

TOUS MOBILISÉS À COMPTER DU 19 JANVIER!

Nous y sommes! Repoussée à de nombreuses reprises, l'annonce de la réforme des retraites par la Première ministre a eu lieu hier, mardi 10 janvier. Sans surprise, le gouvernement entend reporter progressivement l'âge légal de départ à 64 ans, au lieu de 62 actuellement, après avoir envisagé 65 ans. Ce report est associé à une accélération de l'allongement de la durée de cotisation, qui passerait à 43 ans bien avant l'horizon 2035 fixé par la réforme précédente.

Ce projet se résume facilement, ce sera +2 pour tout le monde : travailler deux ans de plus en 2030 lorsque la réforme s'appliquera pleinement.

Comme à chaque fois qu'un gouvernement souhaite modifier les paramètres du système de retraite dans un sens toujours plus défavorable aux salariés pour les faire travailler plus longtemps, il dresse un tableau sombre de la situation financière pour présenter la réforme comme indispensable. « La réforme ou la faillite », dramatisait encore un ministre ces derniers jours.

La réforme ou la faillite, vraiment? À l'inverse des prévisions données par de nombreux économistes, le système de retraite a été excédentaire en 2021 et 2022 et l'estimation des déficits futurs pour les années à venir reste limitée, quand elle ne repose pas sur des projections fantaisistes. Et si déficit il y a, il ne provient pas d'un dérapage des dépenses mais d'un manque de ressources, lié notamment aux mesures d'économies réalisées sur les salaires, entraînant logiquement une baisse des cotisations.

Le recul de l'âge légal de départ est la mesure la plus injuste car cela va frapper tout particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires,

dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux qui ne sont déjà plus en emploi avant leur retraite et accentuer les inégalités femmes-hommes.

Nous n'avons eu de cesse de le répéter ces derniers mois : FO s'oppose à tout allongement de la durée de cotisation et report de l'âge légal de départ. Nous subissons déjà les conséquences des précédentes réformes, qui ont déjà joué sur ces paramètres pour allonger la durée

d'activité et réduire le montant des pensions.

Pour FO, il n'y a pas de problème de financement des retraites, il y a un problème d'emploi. Il est nécessaire de développer des emplois pérennes, de mieux gérer les fins de carrière, ou encore d'augmenter les salaires, ce qui augmenterait le volume des cotisations et donc entraînerait davantage de recettes pour les retraites.

Aujourd'hui, 50% des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi. Elles sont au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité ou bénéficient de minima sociaux. Reculer l'âge de départ, c'est accroître encore plus les difficultés de ces populations.

C'est pour mettre en échec ce projet de réforme que toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme de grèves et manifestations à partir du 19 janvier 2023, donnant le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites. FO, avec les autres organisations syndicales, appelle ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à se mobiliser pour faire reculer le gouvernement.

**FO s'oppose à tout
allongement de
la durée de cotisation
et report de l'âge légal
de départ!**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr



SERVICE MÉDICAL

AU CSEC, LE SNFOCOS VOTE FAVORABLEMENT AU DÉPLOIEMENT DE MATIS, MAIS CELA N'EST PAS UN BLANC-SEING AUX RÉGIONS

MATIS est attendu en remplacement d'un outil devenu obsolète, à l'infrastructure informatique d'un autre temps et sans possibilité de maintenance ; il menace de tomber en panne et de paralyser le Service médical.

Le SNFOCOS donne un avis favorable pour le déploiement de MATIS. Il n'y a pas d'amalgame possible avec une position « politique ou dogmatique » à l'occasion d'un vote technique sur un outil même perfectible dans sa phase de déploiement.

Cette position pragmatique ne nous interdira pas d'avoir un regard et une attitude plus critiques sur les déclinaisons régionales prises par certains directeurs sans « bienveillance managériale » de conduite du changement à l'écoute des contraintes locales d'organisation et de conditions de travail. Nul modèle, pensé « d'en-haut », ne devra s'abstenir de l'écoute des remontées des professionnels du terrain.

Nous serons encore vigilants dans la déclinaison de l'organisation « multi-canal et multi-acteur » qui ne doit pas remettre en cause l'**Autonomie Décisionnelle** du P.C. notamment sur l'orientation des dossiers et l'activité de convocation sur personne.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

Monsieur le Président,

On ne peut pas être contre l'outil qui remplace le Titanic « Hippocrate ». Hippocrate est obsolète pour de multiples raisons liées à l'irruption depuis 10 ans de la numérisation, de la nouvelle stratégie IJ basée sur les signalements de la RU, pour son absence totale à l'heure de l'informatique de structuration du dossier et de possibilité de pilotage de notre activité. Il est impossible dans un instancier Hippocrate de prioriser les dossiers urgents comme les 324.1 pour ouverture des droits au-delà des six mois en attente de signature. Il est impossible dans Hippocrate de travailler en portefeuille de professionnels de santé. Ce qui arrange la hiérarchie qui peut ainsi imposer le travail sur le flux.

Le problème n'est pas l'outil mais ce que l'on en fait.

Concernant la déclinaison en région et l'impact qui pourrait en découler sur les conditions de travail nous pourrions avoir au SNFOCOS une position plus raide au niveau des votes des CSE régionaux.

Notamment, si le déploiement de Matis par les DRSM est le cheval de Troie d'une organisation pénalisante pour les P.C... C'est malheureusement ce que l'on observe régulièrement sur le terrain. Vous nous présentez ici la vitrine, dont on peut au

CSEC vous faire crédit, et nous découvrons après en région l'envers du décor.

Bien moins réjouissant.

Au-delà de nos réserves sur la mise en œuvre de la territorialisation, des stratégies multi canal et acteurs par les DRSM, le SNFOCOS aura en région un point d'attention majeur sur le respect de l'**Autonomie Décisionnelle** du P.C, notamment sur l'orientation des dossiers selon leur enjeu, le choix des dossiers à convoquer et le nombre de

vacations que le P.C. juge nécessaire à cette activité de « convocation sur personne » !

Il faut arrêter d'avoir en DRSM des notes de service techniques qui disent comment travailler : pour enlever du sens au travail, il n'y a pas de meilleur moyen. Il faut faire confiance aux équipes.

C'est ce qui nous apparaît important car la gestion des IJ est à la fois hautement politique et impactant sur l'organisation du travail.

Revenons sur l'outil MATIS.

Les équipes PA et ISM se sont bien approprié l'outil :

Il y a eu sur le terrain les adaptations et ajustements nécessaires.

Nous attirons votre attention sur des points de vigilance pour les praticiens conseils :

- Le premier et majeur est le management des équipes médicales :

Vous l'avez écrit dans votre document pour le CSEC nous n'inventons rien.

- Etre vigilant au traitement du premier dossier qui peut s'apparenter à un désert pour un œil non averti, qui sort de la jungle des données Hippocrate et n'aura pas accès en 2023 avec Matis à l'historique de l'assuré. Certes, l'historique perdurera sur Hippocrate mais ce remplissage du dossier vierge peut être un écueil.

- La double utilisation pour les P.C. d'Hippocrate et de MATIS lors des convocations se traduit par des « copier-coller » multiples avec un rapatriement de Word en plusieurs fois. Ce sera nécessaire même après le déploiement de la version 2.1.3 pour les avis sur consolidation et stabilisation. C'est très lourd. Ce sera un élément fort de rejet de l'outil par les équipes médicales dont le « copier-coller » ne peut pas être le cœur de métier.

- La structuration du rapport médical : imposer des cadres de rédaction pour

obtenir un rapport pour la CMRA qui se veut parfait pourquoi pas ? Il est vrai qu'il y a des correcteurs d'orthographe aboutis, mais soyons clairs c'est rebutant au premier abord et cela peut générer de la souffrance.

Vous avez évoqué dans votre document le terme "management bienveillant" nous y serons très attentifs car c'est un facteur d'un déploiement réussi.

Cela veut dire donner du temps aux médecins conseils pour la phase d'appropriation. Cela veut dire préparer par les TSM les dossiers en amont du traitement par les M.C. et accompagner les P. C. en aval.

Nous avons une conviction au SNFOCOS : dès lors qu'on fédère les équipes autour de la gestion des arrêts de travail CSAM PC ISM TSM, on arrive à avoir des M.C. qui ont des dossiers préparés (PIT, CMA.DAT, CMI...) et des équipes performantes parce qu'elles ont travaillé ensemble.

Cela veut dire :

· pas de dogme en DRSM du genre pas d'interaction entre les acteurs. La fluidité est nécessaire entre TSM, CSAM, ISM et MC.

· accepter au départ de développer à certaines dates clés de la durée des arrêts de travail une stratégie médicalisée reposant sur un chef d'orchestre : le MC.

Le traitement actuel de la RU avec orientation des codes vers les différents métiers génère un travail en silo qui va à l'encontre d'une stratégie multi acteurs fluide et acceptée de tous.

Grandes sont les attentes vers Matis ! Faut-il revenir sur les insatisfactions, les frustrations et parfois la détresse de nos collègues des premières régions expérimentatrices ?

La direction de la CNAM doit s'engager à chaque étape du déploiement- et notamment à celle du déploiement des échelons pilotes - à informer régulièrement le CSEC sur des modalités à définir ensemble dès aujourd'hui.

Nous ne voudrions pas que l'application concrète sur le terrain, sachant que la situation peut être très hétérogène en région, soit une douche froide alors que nous engageons notre responsabilité.

Cela ne pourrait que renforcer le malaise de nos confrères et collègues de l'institution qui ont déjà le sentiment d'appartenir à une minorité de sacrifiés.

Nous ne donnons pas par ce vote favorable au CSEC au déploiement de Matis, un blanc-seing aux régions.

La généralisation de Matis doit conforter les équipes PA, et notamment TSM, à se positionner en appui du M.C. dans le remplissage du rapport médical. Cela ne générera pas les économies attendues par certains mais renforcera l'efficacité de tous.

La généralisation de Matis doit permettre de stopper la politique délétère régionale qui transforme PC et ISM en téléconseillers, en affirmant le rôle de chef d'orchestre du M.C. et en privilégiant d'autres actions.

Les représentants SNFOCOS des Praticiens Conseils

BRÈVE : TRANSFERT DU RECOUVREMENT ANNONCE DE L'ABANDON DU PROJET

Nous avons appris le 10 janvier dans la soirée, l'abandon du projet du transfert du recouvrement des cotisations AGIRC ARRCO à l'URSSAF, par la voix du Ministre du Travail, Olivier Dussopt, en parallèle de la présentation du projet de réforme des retraites.

Nous nous félicitons au SNFOCOS de cet abandon du projet de transfert que nous n'avons cessé de dénoncer depuis plusieurs années ([voir ici](#)) !



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

COURRIER COMMUN SNFOCOS - SECTION FÉDÉRALE POUR L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS EN 2023



Monsieur le Président du Comex,
Madame la Directrice de l'UCANSS,
Monsieur le Directeur Général de l'Urssaf
Caisse Nationale

Paris, le 10 janvier 2023

Réf. : 71- 2023

Objet : Demande d'ouverture de négociations 2023

Madame la Directrice de l'UCANSS,
Messieurs le Président du COMEX, le Directeur Général de l'URSSAF Caisse Nationale,

Le 6 décembre dernier, lors de la réunion relative aux Inspecteurs du recouvrement organisée à l'UCANSS, nous avons formulé une demande d'ouverture de re négociation du protocole du 27 février 2009 relatif aux personnels chargés d'une activité de contrôle au sein de la Branche Recouvrement.

La réunion qui s'est déroulée hier à l'UCANSS nous a permis de constater que celle-ci n'était pas incluse dans le calendrier des négociations.

Nous renouvelons donc notre demande afin que cette négociation puisse s'ouvrir dès le premier semestre 2023.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice de l'UCANSS, Monsieur le Président du Comex, Monsieur le Directeur Général de l'Urssaf Caisse Nationale, nos salutations distinguées.

Laurent Weber

Secrétaire Général
Section Fédérale des O. Sociaux FO

Bruno Gasparini

Secrétaire Général SNFOCOS



INC FAMILLE DU 13 JANVIER 2023

QUESTIONS DU SNFOCOS

1 – Demande d’information officielle :

Nous avons appris malheureusement encore une fois par la presse que la branche famille de la Sécurité sociale aurait attribuée 477 millions d’euros de nouveaux contrats à des cabinets de conseil.

Pourrait-on avoir une information complète à ce sujet ?

2 – Approche populationnelle et service social de la branche famille

(Travailleurs Sociaux) :

Aujourd’hui, vous nous présentez le bilan de l’expérimentation ‘populationnelle’ sur 5 caisses visant à terme un projet plus global de solidarité à la source.

En premier lieu ce qui nous interpelle c’est encore une fois la place inexistante que veut donner la Cnaf au travail social dans ces expérimentations, alors que le besoin des allocataires est de plus en plus important du fait de la crise économique.

La situation se dégrade du fait d’un manque de positionnement, d’une Direction Nationale « hors sol », qui ne sait plus (ne veut plus ?) définir des orientations pour le travail social.

- **A quand une vision politique ambitieuse à la hauteur des besoins identifiés par territoires au niveau national, et un repositionnement innovant ?**
- **A quand la reconnaissance et la valorisation de l’expertise sociale et des compétences propres au travail social (travail partenariat, individuel, collectif, évaluation des dispositifs des politiques sociales...) ?**

Force est de constater que le travail social n’a plus de projet écrit qui en donne le sens, qui soit le fil conducteur de l’action. Cela vous a été une nouvelle fois redit lors de la rencontre entre la Cnaf et la délégation des Travailleurs sociaux suite au mouvement social de fin d’année 2022.

- **A quand des orientations claires et cohérentes en phase avec les évolutions de la société ?**
- **A quand un projet où le rôle et les missions de chacun seraient définis, articulés ?**

Aujourd’hui le travailleur social doit prendre en compte l’individu dans un environnement complexe, en constante évolution

- **A quand un plan de formation novateur, en phase avec les réalités de terrain et axé également sur les problématiques des managers des travailleurs sociaux.**
- **A quand un espace d’échanges inter-branches pour une harmonisation des pratiques professionnelles ?**
- **A quand un véritable soutien technique et une circulation de l’information transversale ?**

3 – Projet de solidarité à la source :

Lors de la dernière INC Famille du 21 septembre 2022, vous avez évoqué dans vos perspectives le projet global de solidarité à la source, en nous expliquant qu’on a actuellement une situation de calcul des prestations qui est très complexe, avec une problématique lourde des données entrantes.

Aussi pour résorber cette problématique vous nous avez annoncé ce jour-là que votre objectif est que « selon qui vous êtes avec vos droits, on vous ouvrira tous les droits que vous avez (approche ‘populationnelle) ».

Les 3 prestations concernées Prime Activité, RSA et Aide au logement : l'allocataire concerné recevra une unique prestation détaillée.

Ce projet final, pourra se faire sur plusieurs COG.

Pourrait-on avoir le retro planning de déploiement du fait que les expérimentations effectuées sont désormais terminées et que vous nous présentez ce jour ce bilan ?

Mais que vont devenir les bailleurs émetteurs Caf (offices d'HLM et privés) qui aujourd'hui récupèrent directement les prestations AL et qui ne quittent que le résiduel aux locataires, en permettant ainsi dans la majorité des cas d'éviter des dettes locatives lourdes (voire des expulsions) notamment pour les familles, qui ne savent pas gérer leur budget ?

4 – Reconnaissance de l'Encadrement, Motivation, et Attractivité des postes à pourvoir.

Notre capacité d'attraction devient de plus en plus faible, notamment pour motiver des cadres.

Cette difficulté se trouve aggravée par la politique de réduction des effectifs, beaucoup de postes de cadres experts fonctionnels notamment ne sont pas remplacés, leurs tâches sont distribuées au détail à d'autres cadres ou agents de l'organigramme sans vision prospective !

Face à l'absence totale de reconnaissance, les agents reconnaissent être atteints de démission silencieuse "Quiet Kitting", dans un contexte de manque de perspective conjugué à une détresse au travail, le sentiment de fierté et d'appartenance à l'institution s'affaiblit !

La vision GEPC Nationale est totalement absente !

Ce sont des postes avec des missions stratégiques et opérationnelles incontournables au sein de notre branche tels que les services supports, conseillers techniques

Les objectifs souvent promus par la CNAF, analyse des besoins, évaluation des politiques, stratégie territoriale ne peuvent être atteints sans ces expertises.

La démarche actuelle dans des caisses sans accord GEPC national se réduit souvent à une

planification de la restitution des postes selon l'objectif COG cible !

Que comptez-vous faire pour aider les Caf à impulser une véritable dynamique GEPC évolutive et prospective ?

5 – Mesures salariales :

- **Comptez-vous porter et défendre la revendication des cadres et des agents en termes de valorisation salariale représentée par une augmentation de la valeur du point en 2023 ?**
- **Quelles sont les dispositions prises par la CNAF pour calibrer les effectifs au regard du volume d'activité croissant et d'éviter le recours systématique aux heures supplémentaires ?**

6 – Cellule nationale des contrôleurs - SNFLE

Il y a plus d'un an votre prédécesseur nous avait présenté la mise en place d'une cellule nationale de contrôleurs pour lutter contre la fraude.

La LFSS pour 2023 crée un article L114-22-3 dans le Code de la sécurité sociale.

Ce texte donne à une catégorie de contrôleurs, spécialement habilités à cet effet, la possibilité de disposer de certains pouvoirs habituellement donnés aux officiers de police judiciaire.

Les contrôleurs seront a priori désignés par les directeurs généraux des caisses nationales. Concernant la branche Famille, les contrôleurs du SNLFE pourront être habilités après suivi d'une formation et validation des prérequis. La formation sera bâtie en 2023

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Pouvez-vous nous faire un bilan de la mise en place du SNFLE (Nombre de personnes, actions menées, budget alloué...), et nous présenter les objectifs 2022 de cette cellule ?

7 – Situation des contrôleurs P/F

Nous souhaiterions avoir le nombre de contrôleurs P/F hors cellule nationale (effectifs théoriques, et effectifs réels) dans notre Branche. En effet, nous ne pouvons que constater un nombre très important de contrôleurs en arrêt maladie, et une situation en constante dégradation (augmentation des incivilités), incluant de nombreuses difficultés à recruter pour certains organismes (exemple : à la CAF 13 plus d'un quart des contrôleurs en maladie ou autres et très peu de volontaires en appel en interne à ce poste).

Enfin les cibles 957 étant calculées sur l'effectif théorique, les contrôleurs restants sont surchargés de demandes de ce type.

Quelles mesures allez-vous prendre face à ce constat alarmant et pour rendre enfin attractif ce type de fonction indispensable dans notre Branche ?

8 – Agression à la Caf d'Amiens

Suite à la dernière agression intolérable subie par un agent Caf sur Amiens, et dans le cadre de la prévention des risques, lors de la procédure après constitution de plainte, nous souhaiterions que systématiquement les organismes concernés demandent la publication des jugements, et que lorsque ceux-ci sont obtenus du tribunal concerné que l'affichage soit réalisé dans tous les accueils de notre Branche.

Pouvez-vous nous donner votre avis sur cette demande ?

9 - Plan d'action national :

En novembre dernier nous avons eu connaissance par nos directions d'un plan national de gestion de la charge.

Ce plan national est censé mobiliser les moyens locaux et nationaux pour gérer la charge, ce qui de notre point de vue doit permettre une meilleure

visibilité de la charge et des moyens humains nécessaires.

Pourrions-nous avoir un premier bilan de ce plan national, connaître ses effets en termes d'allègement de la charge et surtout son impact sur le recours aux heures supplémentaires notamment obligatoires ?

10 - Indemnité télétravail :

Le télétravail est quasi généralisé dans tous les organismes, face à l'explosion du coût de l'énergie et à l'inflation galopante, les agents nous remontent des demandes relatives à la valorisation de l'indemnité télétravail.

Comptez-vous faire le relais de ces demandes auprès de l'Ucanss ?

11 - Orientations nationales QVCT :

Au cours de la période COG "précédente" la QVCT était conduite sur la base d'un plan d'action inspiré de l'approche SLAC (Sens-Lien-Activité-Confort) et construit autour de deux volets, national et local.

A la lumière des enquêtes BSI et du bilan du plan précédent, quelles seront les futures orientations pour la nouvelle COG, y aura-t-il un nouveau plan et à quelle échéance ?

12 - Le chantier sur la gestion de la charge cognitive

Une démarche d'évaluation et de régulation de la charge cognitive a été engagée par la CNAF, en copilotage avec la Caf du Pas-de-Calais, dans un objectif de transmission au réseau des Caf. Cette méthode vise à permettre d'acquérir une meilleure analyse des aspects ou facteurs qui peuvent impacter la charge cognitive des personnels.

Qu'en est-t-il de ce chantier, quels résultats, quel bilan ?

La délégation du SNFOCOS : Moulay-Driss CHERIFI, Eliane MAGUET, Thierry FAIVRE et Christophe RABOT

RETRAITES : MOBILISATION

AFFICHE FO

**NON À LA RÉFORME DES
RETRAITES !**

**TOUS
MOBILISÉS
DÈS LE
19 JANVIER**



**Pas de recul de l'âge de départ
Pas d'allongement des cotisations**



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



*LE SNFOCOS VOUS PRÉSENTE SES
MEILLEURS VŒUX POUR CETTE
NOUVELLE ANNÉE 2023*

*Après une année riche en actions
syndicales, nous repartons
mobilisés pour une année offensive
car 2023 porte déjà la marque
des défis que nous aurons à
relever !*

*Bruno GASPARIANI,
Secrétaire Général du SNFOCOS*



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur
<https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

13 janvier 2023 :

INC Famille

19 janvier 2023 :

Mobilisation
intersyndicale

24 janvier 2023 :

INC Groupe
UGECAM



NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](https://www.flickr.com/photos/snfoCOS/)

**malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

OCURP
protéger. agir. soutenir